



Paris, le 5 octobre 2012.

Association mémorielle nationale, structurée en Délégations territoriales, nous œuvrons à la connaissance de la déportation pour motif d'homosexualité et sa reconnaissance en France et au-delà.

Nous bénéficions de la reconnaissance des pouvoirs publics et les institutions (Ministère de la Défense au travers de l'ONACVG et la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives, ainsi que la Fondation pour la Mémoire de la Déportation et plusieurs mémoriaux en France, Allemagne, Autriche et Pologne).

Notre action vise les autorités publiques et éducatives, ainsi que les acteurs de la Mémoire et du tissu L.G.B.T. (lesbien, gay, bi et trans).

Résolument ancrée dans le présent, notre démarche se traduit également au quotidien par la lutte solidaire contre toutes discriminations.

Contribution de l'association au Programme d'action gouvernemental contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre

Groupe n°2 : Lutte contre les stéréotypes :
mobilisation des acteurs de l'éducation, de la culture, de la santé et du sport ;
action contre le suicide des jeunes LGBT.

Préambule

Reposant sur des connaissances avérées et vérifiées, la déportation pour motif d'homosexualité en général, et de Français en particulier, est reconnue par l'Etat, même si ponctuellement, elle peut encore se heurter localement à des difficultés d'acceptation, notamment lors de la Journée nationale du Souvenir de la Déportation, chaque année fin avril. Sans exiger d'inscription particulière dans la loi, **nous souhaiterions une meilleure visibilité au côté des autres catégories de déportés, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement**, un des vecteurs de la lutte contre les discriminations.

Il ne s'agit pas de hiérarchiser les catégories de détenus dans les camps, mais simplement de **permettre une vue d'ensemble de ce que fut le phénomène concentrationnaire** et comment il a touché l'Allemagne et les pays d'Europe contrôlés par les armées du Reich, le tout dans un souci traitement objectif et égalitaire de l'Histoire.

.../...

Education

Pas de reconnaissance sans connaissances.

- Il est admis que les manuels scolaires de l'enseignement secondaire ne font que rarement état de la déportation pour homosexualité. Quoique minoritaire, celle-ci doit être mentionnée, tout en l'inscrivant dans le contexte historique plus large de ce qu'a été la Déportation. Celle pour homosexualité est à placer aux côtés des autres catégories dites 'de répression' et touchant les personnes dont les activités politiques, résistantes, l'engagement syndical, religieux, ou pour d'autres motifs encore, vont à l'encontre de l'idéologie nazie. Bien que fondée sur des considérations de préservation de la race, elle se distingue des persécutions racialement motivées qui ont touché les Juifs (*Shoah*) et les Tsiganes (*Samudaripen*) dont la déportation visera à compter de 1942 l'extermination directe.

☞ **Nous pouvons renseigner les concepteurs de manuels scolaires et/ou les réorienter sur les sources archivistiques, ainsi que les historiens spécialisés.**

- En tant qu'association nationale de référence sur cette thématique, nous avons déjà eu l'occasion d'intervenir dans des établissements secondaires à la demande du corps enseignant : Lycée Mermoz de Saint-Louis (68), Collège Maréchal Leclerc de Puteaux (92) et L'Institut St Thomas de Villeneuve de Saint-Germain-en-Laye (78) ; Château-Thierry (02) et Savigny-sur-Orge (91) en préparation pour 2013.

☞ **Nous nous proposons de poursuivre dans cette voie afin de diffuser le fruit de nos recherches auprès des scolaires et/ou du corps enseignant** (Thèmes possibles : les Français déportés pour homosexualité ; Les déportés pour homosexualité au camp de concentration de Natzweiler-Struthof ; Rudolf Brazda, ultime survivant de cette déportation ; etc.).

- Afin de sensibiliser un public scolaire encore plus large :

☞ Nous proposons pour le Concours national de la Résistance et la Déportation de l'année scolaire 2013/2014 l'adoption d'un sujet englobant cette réalité : ***Les catégories de prisonniers minoritaires dans les camps de concentration.***

Culture

- Notre actuelle exposition itinérante permet déjà de toucher les associations, collectivités locales ou institutions demandeuses.
Sa nouvelle version, revue et professionnalisée, en cours de production avec le concours de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) et plusieurs collectivités permettra une diffusion encore plus grande.

☞ **Une communication sur l'existence de cette exposition par le biais des médias ministériels habituels serait appréciable.**

- L'association continuera en outre de soutenir toute création culturelle (documentaires, littérature, études, etc.) sur le sujet de la déportation pour motif d'homosexualité et pour laquelle ses compétences et connaissances scientifiques seront sollicitées.

Annexe à notre contribution

Brochure

La déportation pour motif d'homosexualité

Ce document bilingue français-allemand fait la synthèse des connaissances actuelles sur le sujet au travers de rappels historiques et légaux, tout en fournissant des chiffres et des exemples individuels. Abondamment illustrée, cette brochure fait également appel à des supports audiovisuels disponibles sur la toile et accessibles sur les téléphones portables par le biais de flash-codes.

Ce document édité en avril 2012 bénéficie du soutien de la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives et de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD).

Cette brochure de référence peut être diffusée auprès des personnes ou organismes intéressés ou fournir un argumentaire face au questionnement des sceptiques.

